

Règlement de l'accueil de loisirs

L'accueil de loisirs est géré par le service temps des loisirs. La direction du service temps des loisirs se trouve dans les locaux de l'accueil de loisirs du Baillage.

SERVICE TEMPS DES LOISIRS / ACCUEIL DE LOISIRS DU BAILLAGE :

Horaires d'ouverture du secrétariat : Mardi, mercredi et vendredi : 9h - 12h / 14h - 17h

Adresse : 1, route de Nozay parc François-Mitterrand 91460 Marcoussis

Mail : alsh@marcoussis.fr

Tel : 01 64 49 82 17

Le dossier administratif de l'accueil de loisirs est disponible sur l'Espace Citoyens.



Il doit impérativement être rempli en amont pour que les enfants puissent fréquenter la structure. Une fois ce dossier validé par le service temps des loisirs, les parents ont accès aux réservations du mercredi et des vacances scolaires via ce même Espace Citoyens.

Les lieux d'accueil du mercredi et des vacances scolaires sont :

- L'accueil de Loisirs du Baillage pour les enfants en maternelle et en élémentaire.

Les réservations à l'accueil de loisirs :

En dehors des délais suivants aucune réservation/annulation ne sera possible via l'espace citoyens.

Toute inscription tardive devra se faire par mail. Elle sera mise en liste d'attente sans aucune garantie d'acceptation.

A noter : une pénalité financière sera appliquée pour les réservations hors délais et/ou en cas d'accueil de l'enfant sans réservation faite en amont.

En cas d'absence les temps préinscrits vous seront facturés sauf pour raison médicale, un certificat médical vous est demandé pour nous permettre de ne pas facturer la (ou les) journée(s) d'absence le (ou les) repas. Il doit nous parvenir dans les 7 jours qui suivent.



Les réservations pour votre enfant sur les mercredis sont distinctes des réservations des vacances scolaires.

L'inscription aux ateliers découvertes du mercredi est **obligatoirement annuelle**

Les mercredis pour les enfants en petite section de maternelle :

1. Modalités de réservation/annulation pour les enfants en petite section de maternelle

Il est possible de réserver/annuler pour son enfant à l'accueil de loisirs :

- Uniquement à la journée complète (repas + goûter compris) via l'espace citoyens et **jusqu'à 8 jours avant.**

2. Modalités d'accueil pour les enfants en petite section de maternelle

Il est possible de déposer son enfant **uniquement à l'accueil de loisirs :**

- De 7h30 à 9h

Il est possible de récupérer son enfant **uniquement à l'accueil de loisirs :**

- De 16h30 à 18h30

Les mercredis pour les enfants de moyenne section au CM2 :

1. Modalités de réservation/annulation pour les enfants de moyenne section au CM2



L'inscription aux ateliers découvertes du mercredi de 7h30 à 11h30 est **obligatoirement annuelle**. Elle se fait lorsque vous réalisez le dossier administratif dans lequel il vous est demandé si vous souhaitez inscrire votre enfant aux ateliers découverte pour toute l'année.

Il est possible de réserver/annuler pour son enfant :

- Aux repas De 11h30 à 13h30 au choix via l'espace citoyens **jusqu'à 8 jours avant.**
- Aux mercredis après-midi 13h30 à 18h30 au choix via l'espace citoyens **jusqu'à 8 jours avant.**

2. Modalités d'accueil pour les enfants de moyenne section au CM2

Il est possible de déposer son enfant **uniquement à l'accueil de loisirs :**

- De 7h30 à 9h **si votre enfant est inscrit aux ateliers découvertes**
- Entre 11h30 et 11h45 **si votre enfant est inscrit pour le repas et l'après midi**

Il est possible de récupérer son enfant **uniquement à l'accueil de loisirs :**

- Entre 11h30 et 11h45
- Entre 13h30 et 13h45
- De 16h30 à 18h30

Toute demande spécifique concernant les modalités de réservation ou d'accueil devra se faire auprès de l'équipe de direction de l'accueil de loisirs.

Les vacances scolaires :

1. Modalités de réservation/annulation

Il est possible de réserver/annuler pour son enfant à l'accueil de loisirs :

- Uniquement à la journée complète (repas + goûter compris) via l'espace citoyens.

Pour les vacances d'été vous pouvez inscrire votre enfant **au maximum 6 semaines**.

Les dates butoirs de réservations vous sont envoyées par mail et sont disponibles sur le site de la ville. Vous devez impérativement les respecter pour que vos réservations soient prises en compte.

En dehors de ces délais aucune réservation/annulation ne sera possible via l'espace citoyens.

Toute inscription tardive devra se faire par mail. Elle sera mise en liste d'attente sans aucune garantie d'acceptation.

A noter : une pénalité financière sera appliquée pour les réservations hors délais.

En cas d'absence les temps préinscrits vous seront facturés sauf pour raison médicale, un certificat médical vous est demandé pour nous permettre de ne pas facturer la (ou les) journée(s) d'absence le (ou les) repas. Il doit nous parvenir dans les 7 jours qui suivent.

2. Modalités d'accueil

Il est possible de déposer son enfant :

- De 7h30 à 9h à l'accueil de loisirs

Il est possible de récupérer son enfant :

- De 16h30 à 18h30 à l'accueil de loisirs

Aucune possibilité de déposer ou de récupérer son enfant en dehors de ces horaires ne sera autorisée.

Les retards parents :

Il est demandé à tout parent en retard pour récupérer son enfant dans les horaires prévus (au plus tard 18h30) d'en informer au plus vite la structure au 01.64.49.82.17. Les parents peuvent demander à un proche figurant sur la liste des personnes autorisées de venir récupérer l'enfant à leur place afin que ce retard soit géré au mieux.

A noter : à partir de 3 retards une pénalité financière sera appliquée.

Les autorisations :

1. Les personnes autorisées à récupérer votre enfant

A l'exception des parents ou tuteurs et sauf dispositions légales contraires, seules les personnes figurant sur l'autorisation parentale du dossier administratif scolaire/périscolaire sont habilitées à récupérer l'enfant. Elles doivent se présenter avec une pièce d'identité.

Pour information :

- L'âge minimum pour qu'un mineur puisse venir récupérer un enfant scolarisé en élémentaire est de **13 ans**.
- L'âge minimum pour qu'un mineur puisse venir récupérer un enfant scolarisé en maternelle est de **15 ans**.

2. Autorisation à laisser partir seul un enfant de nos accueils

L'âge minimum pour que les enfants puissent partir seul de nos accueils est de **10 ans** à condition que l'autorisation parentale soit inscrite dans le dossier administratif scolaire/périscolaire.

A noter : Afin de pouvoir être indemnisé pour les dommages subis par votre enfant en cas d'accident causé par lui-même ou par un autre enfant, il est conseillé aux parents de souscrire une assurance individuelle accident (extension de la garantie Responsabilité civile) et de bien déclarer le sinistre à leur assureur.

Tableau récapitulatif :

		Enfants de PS	Enfants de MS au CM2
Le mercredi en période scolaire	Lieu de l'accueil	L'accueil de Loisirs du Baillage	L'accueil de Loisirs du Baillage
	Modalités de réservation via l'espace citoyens	Uniquement à la journée complète jusqu'à 8 jours avant.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aux Ateliers découvertes du mercredi De 7h30 à 11h30 Réservation obligatoirement annuelle ➤ Aux repas De 11h30 à 13h30 au choix via l'espace citoyens jusqu'à 8 jours avant. ➤ Aux mercredis après-midi 13h30 à 18h30 au choix via l'espace citoyens jusqu'à 8 jours avant.
	Modalités d'annulation via l'espace citoyens	Jusqu'à 8 jours avant.	<ul style="list-style-type: none"> - pour les créneaux horaires de 11h30 à 18h30 jusqu'à 8 jours avant - pour le créneau de 7h30 à 11h30 aucune annulation possible
	Arrivée des enfants	- De 7h30 à 9h à l'accueil de loisirs	<ul style="list-style-type: none"> - De 7h30 à 9h à l'accueil de loisirs - Entre 11h30 et 11h45 à l'accueil de loisirs
	Départ des enfants	- De 16h30 à 18h30 à l'accueil de loisirs	<ul style="list-style-type: none"> - Entre 11h30 et 11h45 à l'accueil de loisirs - Entre 13h30 et 13h45 à l'accueil de loisirs - De 16h30 à 18h30 à l'accueil de loisirs
Les vacances scolaires	Lieu de l'accueil	L'accueil de Loisirs du Baillage	
	Modalités de réservation via l'espace citoyens	Uniquement à la journée complète (repas + goûter compris). Echéancier des dates butoirs à respecter (disponible sur le site de la ville).	
	Arrivée des enfants	Pour les vacances d'été vous pouvez inscrire votre enfant au maximum 6 semaines	
	Départ des enfants	- De 7h30 à 9h à l'accueil de loisirs	
	Modalités d'annulation	- De 16h30 à 18h30 à l'accueil de loisirs	
		Echéancier des dates butoirs à respecter (disponible sur le site de la ville).	